

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-9-11-2

Séance du lundi 25 novembre 2024

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2024 DU CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG 2EME VAGUE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

FUCHS Bruno, REYMANN Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 2023-5-1-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015 relative à l'adoption des conventions cadre des contrats de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/120 du 9 décembre 2019 relative à la rénovation des contrats de ville 2015-2023 des Quartiers Prioritaires de la Ville de Saverne, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- VU la délibération n° CP-2024-4-11-1 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 mai 2024 attribuant une subvention de 11 000 € à l'association EDIFIS pour son projet « DACIP Eurométropole de Strasbourg »,
- VU le courrier de l'association EDIFIS du 08 mars 2024 informant la Collectivité européenne d'Alsace de la création de l'association DACIP le 18 décembre 2023 afin de gérer plus spécifiquement le projet d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle dans les quartiers prioritaires, dans les mêmes conditions que celles prévues dans le dossier de demande de subvention initialement déposé par l'association EDIFIS et par conséquent du renoncement au bénéfice de la subvention afin qu'elle puisse être attribuée et versée à l'association DACIP,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Eurométropole de Strasbourg du 5 novembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du fonds de développement urbain, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 156 800 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- Approuve la modification du bénéficiaire de la subvention de 11 000 € attribuée par délibération n°CP-2024-4-11-1 de la Commission permanente du 13 mai 2024 à l'association EDIFIS et accorde une subvention de 11 000 € à l'association DACIP pour le projet d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle dans les quartiers prioritaires.

500 000 € de crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'enveloppe budgétaire P056O019.

Les subventions seront versées en une fois après le vote de la Commission permanente et les formalités exécutoires faites.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P056	O019	P056E01	T94	(3347) 65-65748-515	140 200,00 €
P056	O019	P056E01	T94	(3343) 65-657381-515	16 600,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein de l'ARSEA

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein de Pôle Sud

Nicolas MATT, membre du CA au sein du CSC Rotterdam

Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC Au-delà des ponts

Catherine GRAEF-ECKERT, membre du CA au sein du CSC l'Albatros